

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-130

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de la société DEMECO, afin d'effectuer un déménagement au 18, rue de Ledringhem à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 18, rue de Ledringhem, et ce, **le mardi 11 août 2026** de 7h à 18h.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par Déméco.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 04/07/2026

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 07/07/2026
Le Maire,
David CALCOEN

